MAITRE PATRICK ARMENGAU – COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE
2 RUE MERE TERESA - 84 000 AVIGNON
TEL 04.90.86.35.35. FAX. 04.90.86.67.61.
www.avignon-encheres.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU 04/09/2015 A 10H45
Vente sur place à ST CHRISTOL
Exposition au moment de la vente

Liste susceptible d'être modifiée jusqu 'au moment de la vente

N°	Désignation
1	Guéridon plateau en résine blanche et piétement en fonte et 2 tables de bistrot plateau en résine piétement fer + Buffet en bois laqué blanc à 2 portes + 5 tabourets de bar piétement en fer noir et assise en skaï rouge + 29 chaises de terrasse en pvc vert + 11 tables de bistrot rectangulaires plateau résine beige et piétement en fonte + 10 chaises bistrot en bois + Panneau mural en bois "CERCLE DE L'UNION" + 7 chaises en pvc vert + 4 tables bistrots plateau en résine et piétement fonte + 13 chaises bistrots assise cannée
2	Machine à glaçons inox 30W + Lave-verre inox MINI BAR + Lave-vaisselle inox EB ELECTROBAR E50
3	Congélateur-coffre à glace bleu "MAGNUM" + Petit coffre en pvc marron + Réfrigérateur-congélateur domestique LADEN + Congélateur à glace MIKO, en mauvais état, hors service
4	Table plateau inox piétement fer + 3 étagères inox murales +
5	Armoire réfrigérée inox FAGOR, vieux modèle + Micro-ondes domestique SMASUNG + Lot d'ustensiles de cuisine comprenant: batterie de casseroles et poêles, lot de couteaux, plats, etc
6	Piano de cuisson inox à 4 feux gaz et four gaz STAL + Plancha inox 2 feux MAINHO + Friteuse inox un bac, sans marque apparente, mauvais état
7	Desserte réfrigérée inox 3 portes FAGOR, groupe intégré
8	Four vapeur inox FIMOR avec sa table inox

Extrait des Conditions Générales de Vente

La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant. A charge par les adjudicataires de payer les frais légaux en sus du montant de leur adjudication. La vente est faite sans aucune espèce de garantie, sans recours possible contre qui que ce soit. Les renseignements et indications fournis sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais. Dès le prononcé de l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

Les mentions figurant sur cette liste n'engagent en rien le Commissaire-Priseur. Seule l'annonce faite par le Commissaire-Priseur lors de la mise en vente aux enchères du matériel et inscrit au procès-verbal aura valeur juridique. Les numéros d'ordre de passage pourront être modifiés sans préavis.

LE MATERIEL NE SERA REMIS QUE CONTRE UN PAIEMENT COMPTANT: CB, VIREMENT

(LA SIMPLE VERIFICATION TELEPHONIQUE AUPRES DE LA BANQUE NE SUFFISANT EN AUCUN CAS)

FRAIS LEGAUX EN SUS 14.4% TTC

Exposition au moment de la vente